



**MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-18**

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*  
Arrondissement  
de Boulogne-Sur-Mer  
\*\*\*\*\*  
Canton  
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt,  
Le 08 juin 2020 à 18 heures 30,

**Date de convocation : 03 juin 2020  
Date d'affichage : 03 juin 2020**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

**Nombre de conseillers**

Etaient présent(e)s : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Michèle CAFFIER, Michel QUANDALLE, Jean-Pierre FLOUR, Emilie LISSE, Betty BONNAFOUS, David NOEL, Tatiana LECUYER, Sylviane CORNET, Bernard MOUSSAY, Marie-Françoise LECAILLE, Julien DIEU,

16/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

Fabienne PRIMA (pouvoir à Dominique NAVET),  
Patrick GOMEL (pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE)  
Jean DIDIER (pouvoir à Bernard MOUSSAY)

3/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.

Betty BONNAFOUS est nommée secrétaire de séance.

<b>RÉPARTITION FINANCIÈRE CLSH MUTUALISÉ</b>
--

Monsieur le Maire expose à l'assemblée présente que le Centre de loisirs de l'année 2019 a été mutualisé avec les communes de Baincthun et de Conteville-Lez-Boulogne.

Il a été déterminé que le coût moyen d'un enfant pour une semaine est de 109,91€.

Au vu des effectifs d'enfants baincthunois et contevillois pendant les Centres de loisirs sans hébergement, les communes de Baincthun et de Conteville-lès-Boulogne devraient verser respectivement à la Capelle-les-Boulogne : 6 045,05€ et 1 978,38€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches permettant la perception de ces sommes.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Capelle-Les-Boulogne, le 08 juin 2020

DÉPOSÉ A LA  
SOUS-PRÉFECTURE

LE

16 JUIN 2020



Le Maire,



Jean-Michel DEGREMONT.